

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 12 décembre 2024, s'est réuni le 19 décembre 2024, à VANNES, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (départ à 19h10)
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET (arrivée 18h05) - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD (arrivée à 18h10)
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (arrivée à 18h15) - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL (arrivée à 18h20)
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Paulette MAILLOT
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF (arrivée à 18h20) - François ARS - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE (arrivée à 18h10) - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Sandrine LELOUP - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

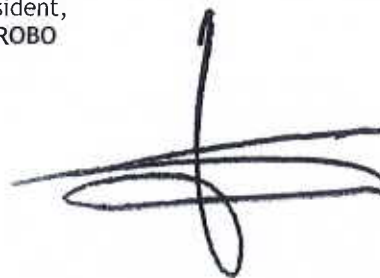
ARRADON	: Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Claude LE JALLE
	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM à partir de 19h10
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Guy DERBOIS à partir de 19h30
MEUCON	: Pierrick MESSENGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET (arrivée à 18h05 a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Roland NICOL
	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christian SEBILLE
THEIX-NOYALO	: Sullivan VALIENTE a donné pouvoir à Paulette MAILLOT
VANNES	: Christine PENHOUEUET a donné pouvoir à Anne LE HENANFF

VANNES
VANNES: Karine SCHMID a donné pouvoir à Virginie TALMON
: Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir Patrick LE MESTRE

Mise en ligne le 30/12/2024

Ont été excusés :BADEN : Anita ALLAIN-LE PORT
ILE D'ARZ : Jean LOISEAUAbsents :

SURZUR : Yvan LE NEVE

Le Président,
David ROBO

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

CULTURE

**REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
PATRIMOINE IMMATERIEL ET DE LA MATIERE DE BRETAGNE**

Madame Nathalie LE LUHERNE présente le rapport suivant :

Dans le cadre de la sauvegarde du patrimoine immatériel et de la matière de Bretagne, il est apparu nécessaire de prévoir un règlement de subventionnement comprenant des critères d'attribution spécifiques et adaptés aux thématiques abordées.

Le groupe de travail ad hoc a donc veillé à préciser les critères d'éligibilité (vecteurs de sauvegarde, domaines d'intervention, public éligible...), en vue de proposer aux instances, un règlement, joint en annexe, adapté au Patrimoine immatériel et matière de Bretagne.

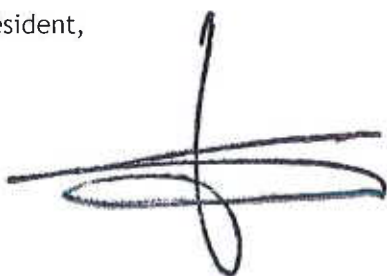
Vu l'avis de la commission Attractivité et Services à la Population du 12 décembre 2024,

Il vous est proposé:

- de valider, les termes du règlement d'attribution de subventions, ci-joint, applicable à partir du 1er janvier 2025 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Monsieur le Président,
David ROBO



Le secrétaire de séance,
Guillaume GRANNEC



Annexe règlement attribution subventions patrimoine immatériel et matière de Bretagne.

CRITERES D'ATTRIBUTION DU PROJET en lien avec le Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) ou la matière de Bretagne		
Critères		
1 –/ Objet du projet	A/ Adéquation entre les objectifs de la politique communautaire et ceux que se fixent l'association La demande n'a pas uniquement et nécessairement trait à de la manifestation, de l'action culturelle ou de l'évènementiel. Elle doit être en lien avec au moins 1 pratique du PCI, artistique et /ou ethnographique. ✓ Oralité : langues, conte, chant ✓ Musique ✓ Sport : jeux, gouren, football gaélique ✓ Gastronomie : savoir-faire culinaire ✓ Savoir-faire maritimes ✓ Savoir-faire ruraux ✓ Savoir-faire architecturaux ✓ Savoir ayant trait à la nature et à l'univers ✓ Connaissances ancestrales ✓ Rites et rituels festifs	
	B/ Participe à la sauvegarde du PCI ✓ Le projet doit être en lien avec au moins une pratique identifiée par l'agglomération « à préserver » « à transmettre » ou « à valoriser ».	
2/ Lieu de pratique	Préserver / Valoriser / Investir un lieu de pratique Une attention particulière sera portée au lieu ou à l'espace qui concerne la demande. ✓ L'espace est-il dédié à une ou plusieurs pratiques ? ✓ Est-il situé dans une zone géographique défavorisée ou isolée ? ✓ Le projet participe-t-il à une démarche de revitalisation d'un lieu ? ✓ Ce lieu est-il informel ?	
3/ Dimension sociale -	✓ Objectif de développement durable	✓ Démarche sociale, environnementale, économique à préciser. ✓ Quel lien existe-t-il entre le projet et des acteurs culturels locaux ? ✓ Décrire la diversité des pratiques.

Objectif de développement durable		✓ Quelle place pour le breton ou le gallo ? ✓ Quelle dimension intergénérationnelle ? ✓ Quelle présence et formation du bénévolat ? ✓ Quelle attention pour les publics jeunes ou non-initiés ?
	✓ Bonnes pratiques environnementales	✓ Encourage-t-on la mobilité douce / le co-voiturage ? ✓ Quelle Sensibilisation (collecte sélective, vaisselle recyclable, consignée) ? ✓ Quelles économies énergétiques (programmes papier limités, recours Internet) ?
	✓ Actions de médiation proposées	✓ Le projet propose-t-il des actions culturelles ou de transmission des savoir-faire ?
	✓ Place faite aux pratiques amateurs	✓ Quelle proportion entre professionnels et amateurs ✓ Une attention particulière sera portée au soutien aux pratiques amateurs
	✓ Périodes et modalités	✓ Saison touristique : tourné vers un tourisme culturel ? ✓ Hors saison touristique : Quelle cible ? ✓ En cas d'évènement culturel, une attention sera portée sur une programmation en période non estivale.
4/ Eléments budgétaires	✓ Budget crédible	✓ Quel équilibre au sein du budget ? ✓ Quel degré d'autofinancement ?
	✓ Mutualisation	✓ Une mutualisation de moyen avec d'autres acteurs locaux est-elle possible ? ✓ A-t-elle été envisagée le cas échéant ?
	✓ Politique tarifaire	✓ La conformité vis-à-vis de la rémunération des artistes est-elle assurée si entrée payante ? ✓ Quels sont les efforts tarifaires d'accès ?
5/ Communication	✓ Justifier de moyens de communication.	

Présentation du dossier

Il est composé de 5 fiches.

Fiche n° 1 : Présentation de votre association

Cette fiche est destinée à faciliter les relations avec la communauté d'agglomération. Elle va permettre de créer un dossier permanent concernant votre association. Vous présenterez les éléments d'identification de votre association, vos activités habituelles ainsi que des renseignements relatifs à vos ressources humaines.

Fiche n° 2 : Modèle de budget prévisionnel de l'association

Dans cette fiche figure le budget prévisionnel établi en respectant la nomenclature du plan comptable associatif. Il s'agit du budget général annuel prévisionnel de votre association.

Si vous disposez d'un budget établi sous forme certifiée, en partie double (compte de bilan et compte de résultat), vous pouvez le joindre en complément.

Fiche n° 3 : Description de votre projet

Cette fiche est une description du projet pour lequel vous demandez une subvention. Cette fiche est très importante pour apprécier le fond de votre projet, sa cohérence globale, sa concordance avec les critères qui président à l'affectation des subventions. Elle va permettre de mesurer l'opportunité de votre action au bénéfice de la préservation des pratiques de Bretagne et du territoire de l'agglomération.

Elle doit être impérativement complétée par un budget spécifique propre à votre projet.

Vous conservez la possibilité d'une présentation libre à annexer à votre dossier.

Fiche n° 4 : Modèle de budget prévisionnel du projet

Cette fiche est une estimation du budget prévisionnel lié au projet pour lequel vous demandez une subvention. Cette fiche est très importante pour évaluer son et déterminer la contribution financière de l'agglomération.

Votre budget doit être équilibré.

Fiche n° 5 : Attestation sur l'honneur

Cette fiche permet au représentant légal de l'association, ou à son mandataire de signer la demande de subvention et d'en préciser le montant.

PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER

- Un exemplaire des statuts déposés ou approuvés de l'association pour une première demande, ou s'ils ont été modifiés depuis le dépôt d'une demande initiale ;
- Copie de la parution au Journal Officiel (pour une première demande) ;
- Liste des membres du Conseil d'Administration (noms, adresses et professions) ;
- Compte rendu de la dernière Assemblée Générale ;
- Rapport d'activité de l'association et le cas échéant, le bilan d'éventuels projets antérieurs (budget réalisé, participation, ...)
- Une lettre de demande motivée (y indiquer le montant de la subvention demandée) ;
- Budget prévisionnel année n et réalisé n-1
- Les derniers comptes annuels approuvés (copie du compte d'exploitation général et copie du bilan comptable de l'exercice de l'année n-1)
- Un RIB ou un RIP
- Les documents du présent dossier dûment complétés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 12 décembre 2024, s'est réuni le 19 décembre 2024, à VANNES, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (départ à 19h10)
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET (arrivée 18h05) - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD (arrivée à 18h10)
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (arrivée à 18h15) - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL (arrivée à 18h20)
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Paulette MAILLOT
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF (arrivée à 18h20) - François ARS - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE (arrivée à 18h10) - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Sandrine LELOUP - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Claude LE JALLE
	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM à partir de 19h10
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Guy DERBOIS à partir de 19h30
MEUCON	: Pierrick MESSEAGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET (arrivée à 18h05) a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Roland NICOL
	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christian SEBILLE
THEIX-NOYALO	: Sullivan VALIENTE a donné pouvoir à Paulette MAILLOT
VANNES	: Christine PENHOUEt a donné pouvoir à Anne LE HENANFF

VANNES

: Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Gérard THEPAUT

Envoyé en préfecture le 30/12/2024

Reçu en préfecture le 30/12/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20241219-241219_DEL70-DE

VANNES

: Karine SCHMID a donné pouvoir à Virginie TALMON

VANNES

: Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir Patrick LE MESTRE

Mise en ligne le 30/12/2024

Ont été excusés :

BADEN

: Anita ALLAIN-LE PORT

ILE D'ARZ

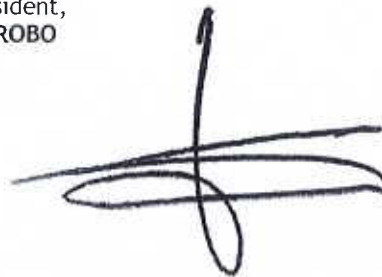
: Jean LOISEAU

Absents :

SURZUR

: Yvan LE NEVE

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line with a loop at the top and a horizontal line crossing it, followed by a large, stylized loop.

-70-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

CULTURE

**ADHESION DE L'AGGLOMERATION A L'ASSOCIATION
BRETAGNE CULTURE DIVERSITE**

Madame Nathalie LE LUHERNE présente le rapport suivant :

L'association à rayonnement régional « Bretagne Culture Diversité » facilite l'accès de tous aux ressources et aux connaissances sur la Bretagne et la diversité de ses cultures.

Au cœur d'un réseau d'acteurs culturels et d'associations, elle privilégie les moments d'échanges (formations, journées d'étude, colloques...), dans le cadre de ses missions de vulgarisation, diffusion, valorisation et d'inventaire du patrimoine immatériel.

Pour les collectivités territoriales, le montant annuel d'adhésion s'élève à 30 € par an.

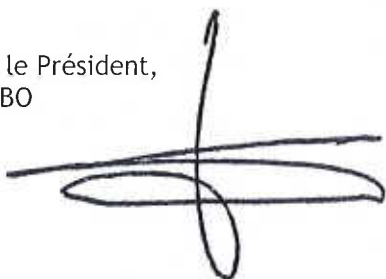
Vu l'avis de la Commission Attractivité et Services à la population du 12 décembre 2024,

Il vous est proposé :

- *d'autoriser la souscription d'adhésion de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération à l'association Bretagne Culture Diversité*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Président,
David ROBO



Le secrétaire de séance,
Guillaume GRANNEC





Envoyé en préfecture le 30/12/2024
Reçu en préfecture le 30/12/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20241219-241219_DEL70-DE

**Bretagne Culture Diversité
BCD / Sevenadurioù Breizh
Adhésion personne morale 2024
Emezelladur tudelezh 2024**

Nom de la structure/Anv ar framm :

Adresse/Chomlec'h :

Nom du président/Anv ar prezidant :

Représenté par/dileuriet gant :

☎ : Courriel/Postel :

☐ Adhère aux objectifs et aux missions de l'association *Bretagne Culture Diversité / Sevenadurioù* pour l'année **2024** / Emezellañ a ran da palioù ha kefridioù ar gevredigezh Bretagne Culture Diversité / Sevenadurioù evit ar **bloavezh 2024**.

Suivant ses statuts l'association a pour objet / Da-heul statudoù ar gevredigezh, setu he kefridioù :

« de favoriser la promotion et la diffusion de la matière culturelle et des savoirs de Bretagne ainsi que de la diversité culturelle, à l'échelle des cinq départements de la Bretagne historique, notamment à partir des objectifs suivants :

- réaliser un inventaire permanent du patrimoine culturel immatériel breton ;
- mettre en œuvre un vaste plan de diffusion et de vulgarisation de la matière culturelle et des savoirs de Bretagne ;
- favoriser l'accessibilité et la valorisation des contenus culturels et scientifiques relatifs à la Bretagne, en particulier par le biais des technologies de l'information et de la communication ;
- promouvoir la diversité culturelle. »

« harpañ da brudañ ha da skignañ an dañvez sevenadurel breizhek, ar ouiziegezh e Breizh hag al liesseurtes sevenadurel, war ar pemp departamant « istorel », en ur heuliañ ar palioù amañ da-heul :

- Sevel ur renabl pad deus ar glad sevenadurel dizañvezel Breizhek ;
- Sevel ur raktres evit digeriñ ha skignañ an dañvez sevenadurel breizhek hag ar ouiziegezh e Breizh ;
- Harpañ da dalvoudekaat ha da dreuskas an dañvez sevenadurel ha skiantel diwar benn Breizh, dre binviñ nevez ar c'helaouiñ hag ar c'hehentiñ ;
- Brudañ al liesseurtes sevenadurel. »

☐ Veuillez trouver ci-joint la **cotisation annuelle d'un montant de 30 €** conformément à la décision de la dernière assemblée générale / Kavet amañ kevret ar skodenn bloazhiek 30 €, evel ma'z eo bet divizet e-touez an emvod meur diwezhañ.

DATE/DEIZIAD :

SIGNATURE/SINADUR :

Merci de renvoyer ce formulaire avec votre cotisation / Trugarez da gas en-dro gant ho skodenn da :

Bretagne Culture Diversité / Sevenadurioù

Immeuble Astrée / Kendi Astrée - 3, boulevard Cosmao Dumanoir / bali Cosmao Dumanoir

56100 LORIENT / AN ORIENT

aroy@bcd.bzh